

## CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 NOVEMBRE 2022 – 19H

L'an deux-mille-vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents (36) :** Sophie ARZUL – Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER

**Étaient représentés (7) :** Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Pascale BOISSELIER a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Angéline Maindron – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Franck Savary

**Étaient absents excusés (2) :** Maëlle CHARITÉ – Christian PICHAUD

**Étaient absents (2) :** Béatrice DOUILLARD – Laëtitia PAVAGEAU

**Secrétaire de séance :** Joël OIRY

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### ORDRE DU JOUR

- DELTDMC\_22\_204 – Débat d'Orientations Budgétaires 2023
- DELTDMC\_22\_205 – Suppression du budget Assainissement DSP
- DELTDMC\_22\_206 – Modification du tableau des effectifs
- DELTDMC\_22\_207 – Grille tarifaire 2023 de l'assainissement collectif
- DELTDMC\_22\_208 – Convention de mise à disposition partielle de service avec Trivalis pour l'animation d'ateliers en milieu scolaire en 2023
- DELTDMC\_22\_209 – Règlement du Printemps du Livre de Montaigu – Edition 2023
- DELTDMC\_22\_210 – Appel d'offres ouvert – Prestations de services relatives à l'organisation et la gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2023 – Validation de la décision d'attribution des marchés par la Commission d'appel d'offres (CAO)
- DELTDMC\_22\_211 – Construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée – Relance du lot n°06 « Guidage à la place » initialement infructueux – Attribution, signature et notification du marché de travaux

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'agglomération nomme Monsieur Joël OIRY en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération du 26 septembre 2022 rédigé par Madame Fabienne MULLINGHAUSEN est adopté à l'unanimité.

### INTRODUCTION

*Rapporteur : Antoine CHÉREAU, Président*

*« Chers collègues, le conseil d'agglomération de ce soir s'avère assez réduit. Sa tenue est essentiellement due à la loi qui nous contraint à voter un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Néanmoins vu le contexte économique national, cet exercice revêt cette année une importance particulière. En effet, nous le savons toutes et tous, plus que jamais l'incertitude est de mise. La première incertitude relative à l'inflation générale. Tous les maires autour de cette table le savent, les prix augmentent fortement. Certains marchés de travaux travaillés depuis plusieurs mois sortent avec 20% de surcoût.*

Les fournitures, par exemple les équipements informatiques affichent des prix très élevés, certains distributeurs annoncent que sur les denrées alimentaires, l'inflation en 2023 sera supérieure à 10%.

La seconde est l'incertitude relative au prix de l'énergie. Après la surprise de 2022, nous savons désormais que la facture énergétique 2023 sera élevée. Malgré notre plan de sobriété adopté lors de notre conseil précédent, nous anticipons une dépense énergétique supplémentaire de 380 000 euros, c'est-à-dire une facture multipliée par 2.

Une incertitude sur les taux d'emprunt. Ceux-ci ont déjà progressé ces derniers mois et devraient encore monter dans les semaines à venir faisant ainsi grimper le coût global d'un projet.

Enfin une incertitude sur la croissance économique, qui au mieux sera très faible en 2023 et dans le scénario du pire, c'est une récession qui nous attend. Et quoi qu'en disent les partisans de la décroissance, nous devons toutes et tous avoir en tête qu'une récession, c'est plus de pauvreté.

Ces incertitudes macro-économiques, pour ne pas dire ces mauvaises nouvelles, s'ajoutent à un contexte des finances locales assez dégradé.

D'une part, ces mauvaises nouvelles concernent toutes les collectivités. Je veux ici redire que la suppression de la taxe d'habitation, la suppression de la moitié des valeurs locatives sur les établissements industriels et la récente suppression de la CVAE sont de bonnes nouvelles pour les contribuables mais des manques à gagner considérables pour les collectivités.

Certes, au moment où ces suppressions sont décidées, elles sont compensées dans nos budgets mais elles amputent la communauté d'agglomération et les communes de leur pouvoir de taux. Autrement dit, de plus en plus, nos collectivités, vivent de subsides versés par l'Etat, avec de moins en moins de lien avec le territoire et sans pouvoir agir sur les montants perçus.

Ces mauvaises nouvelles touchent aussi notre communauté d'agglomération plus particulièrement. En effet, nous nous attendons en 2023 à ne plus être éligible au FPIC, le Fonds de Péréquation Intercommunal. Ce mécanisme dont le fondement est de faire cotiser les intercommunalités riches à un fonds qui bénéficie aux EPCI les moins riches, nous profitait jusqu'à présent. Mais nous devrions sortir du dispositif et ne plus être bénéficiaire.

Dans le même temps, nous devons absorber de nouvelles compétences dont la gestion des eaux usées et eaux pluviales du territoire mais aussi et surtout le transport scolaire exposé aux augmentations de prix.

Pour autant, pas question de tomber dans le défaitisme. Ces évolutions sont aussi le témoignage de notre vitalité économique et de notre attractivité. Et puis, finalement, en 2023, notre budget de fonctionnement reversera à la section d'investissement environ 4,2 millions d'euros, ce qui est similaire au budget 2022.

C'est pourquoi, notre cap, nous entendons le tenir.

Il s'illustre par des investissements très importants rendus possibles par une gestion financière prudente ces dernières années. Notre encours de dette est inférieur à 340 euros par habitant, hors dette récupérable ; et notre ratio d'endettement est satisfaisant.

Cette année, nos principaux investissements se concentreront sur :

- La mobilité décarbonée avec au total 6 125 000 euros vers le transport ferroviaire et le vélo, sur le pôle d'échange multimodal de la gare de Montaigu, son parking à étages et une première réalisation du schéma vélo.
- La décarbonisation de nos locaux administratifs avec la construction de l'hôtel d'agglomération mutualisé qui divisera par 8 l'émission de CO2 de nos services pour 3 600 000 euros
- L'aide aux communes avec un fonds de concours de 1 605 000 euros
- La desserte du territoire en fibre optique pour 653 000 euros.

D'autres investissements de réseaux, d'entretien récurrent des bâtiments, d'aménagement de zones économiques seront inscrits et vous seront détaillés au budget primitif.

Et parmi eux, le déploiement de la vidéoprotection dans nos communes. Ce déploiement est nécessaire et même plus que jamais indispensable.

En effet, même si nous sentions depuis quelques années, la lente dérive laxiste envahir les rues de Nantes, c'est désormais confirmé par de nombreuses études, cette ville est l'une des plus dangereuses de France. Les faits divers en témoignent chaque jour et notre devoir d'élu est d'empêcher que cela se diffuse.

Car ne croyons pas que cette insécurité est cantonnée aux quartiers Nantais, elle touche aussi sa proche banlieue résidentielle. Une étude de l'été dernier réalisée par le Figaro montrait que dans le top 10 des villes les plus cambriolées de France, figurent trois communes autour de Nantes : Orvault, Saint-Sébastien et Rezé.

Nous ne voulons pas de cela car nous considérons que la sécurité est la condition première de notre qualité de vie. A ce titre, permettez-moi de saluer deux de nos collègues maires, le premier Anthony Bonnet, qui dans le cadre de ses fonctions subit depuis très longtemps des insultes répétées de la part de deux habitantes et qui vient d'obtenir gain de cause en justice.

Et le second, Claude Durand qui la semaine dernière a été frappé par une personne, en pleine rue, à La Bernardière. Après s'être fait doubler à très vive allure dans une zone 30 de sa commune, Monsieur le Maire a manifesté à ce chauffard son mécontentement par des appels de phare et des klaxons. L'homme s'est immobilisé un peu plus loin et Claude a décliné sa fonction de Maire, autorité de police judiciaire. Il a immédiatement reçu un violent coup au visage et l'homme s'est enfui. Nous voulions te dire Claude, que nous sommes de tout cœur avec toi, et on salue le travail de la gendarmerie qui a été très vite auprès de toi en soutien. On sait combien c'était un engagement personnel de ta part qui ne t'était jamais arrivé comme cela ne nous est jamais arrivé de façon extrêmement violente. Même si évidemment ce n'est pas une compétence directe de l'agglomération, moi je voulais profiter de cette réunion où nous sommes tous ensemble pour te dire le soutien, ainsi qu'à Antony, extrêmement fort de la communauté des élus qui sont présents.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté cet acte odieux de violence gratuite, qui porte atteinte à l'intégrité physique d'un homme mais qui défie l'autorité pour ce qu'elle représente.

Nous attendons ici une réponse forte de la justice et nous serons vigilants quant au suivi de cette affaire qui mérite, je le dis, un enfermement sans aucun sursis.

Ce fait insupportable et isolé ne doit cependant pas masquer la réalité de la qualité de vie sur notre territoire et puisque je vous ai cité des études, une autre très récente doit être mentionnée. C'est le journal Le Parisien qui aujourd'hui classe Montaigu-Vendée comme la 3<sup>ème</sup> ville de plus de 20 000 habitants la plus sûre de France.

Je vous encourage à prendre ce résultat de façon globale pour toute notre agglomération et à le prendre aussi pour une récompense du travail accompli sur la sécurité mais aussi sur les renforcements des liens de proximité, des solidarités familiales et de voisinage.

Soyons fiers de cela et continuons ensemble à nous donner les moyens de notre qualité de vie. »

## FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux

### DELTDMC\_22\_204 – Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Daniel ROUSSEAU expose les éléments notables de la préparation budgétaire.

Une construction budgétaire cadrée par la prospective financière avec en premier lieu la prise de compétence en plein exercice de la mobilité avec le transport scolaire et le schéma vélo et du cycle de l'eau avec l'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines pour la 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement. Les opérations prévues se poursuivent, à savoir la fermeture du cinéma Caméra 5, le lancement des opérations phares du parking à étages et de l'hôtel d'agglomération mutualisé et les plans climat Terres d'énAIRgie et de sobriété énergétique.

La situation économique incertaine marque aussi cette préparation budgétaire. Il faut prendre en compte le contexte inflationniste avec un impact fort sur les achats, travaux et certaines dépenses obligatoires adossées à l'inflation, l'incidence sur la revalorisation des bases fiscales encore en débat dans le Projet de Loi de Finances 2023 et la crise énergétique qui impacteront fortement les budgets 2023, sans garantie claire sur un filet de sécurité de l'Etat. Néanmoins, des efforts de gestion (à hauteur de 290 000 €) sont proposés dans le cadre du plan de sobriété financière qui permettent un maintien de l'équilibre du budget 2023.

Enfin les dispositions du Projet de Loi de Finances 2023 impactent également la construction budgétaire. Ainsi les poursuites des mesures en faveur de la compétitivité des entreprises entraînent la suppression de la CVAE qui sera remplacée dès 2023 par une fraction de TVA mais entraînant encore une perte de lien fiscal avec le territoire. Les hypothèses concernant des abondements supplémentaires de l'Etat vers les collectivités, actuellement en cours de débat sur la DGF et la DSU, ont été maintenus à des enveloppes constantes par rapport à 2022.

#### Equilibre provisoire de la section de fonctionnement

DEPENSES	Pour mémoire BP 2022	Prévision DOB 2023	Variation 2022/2023	RECETTES	Pour mémoire BP 2022	Prévision DOB 2023	Variation 2022/2023
023 - virement à la section d'investissement	480 000	355 200	-26%				
011 - charges générales	8 435 000	11 180 000	33%	013 - atténuation de charges	20 000	20 000	0%
012 - charges de personnel	8 425 000	9 450 000	12%	70 - ventes de produits	2 013 800	3 111 100	54%
014 - atténuation de produits	6 670 000	6 685 000	0%	73 - impôts et taxes	17 873 200	18 710 000	5%
65 - autres charges de gestion	2 425 400	2 361 600	-3%	74 - dotations et subventions	8 845 800	10 627 000	20%
66 - charges financières	475 000	660 000	39%	75 - autres produits de gestion	1 847 500	1 893 900	3%
67 - charges exceptionnelles	11 000	11 000	0%	76 - produits financiers	-	-	
68 - dotations aux provisions				77 - produits exceptionnels (hors cessions)	-	-	
022 - dépenses imprévues	100 000		-100%	78 - reprise sur provision	-	-	
042 - opérations d'ordre	3 784 500	3 853 900	2%	042 - opérations d'ordre	205 600	194 700	-5%
<b>TOTAL</b>	<b>30 805 900</b>	<b>34 556 700</b>	<b>12%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 805 900</b>	<b>34 556 700</b>	<b>12%</b>

Une épargne brute de 4 M€ pour financer les investissements mais qui dégage seulement un virement à la section d'investissement de 355 200 €.

Par rapport au BP 2022, les recettes réelles du budget principal progressent de +12%.

- +54% de produits des services (+5% hors transport scolaire, cinéma, mutualisation)
- +5% d'impôts et taxes : revalorisation des bases, hausse du taux de CFE de 4%, GEMAPI et remplacement de la CVAE par une fraction de TVA
- +20% de dotations (+1% hors transport scolaires, cinéma, mutualisation)

A retenir, les recettes de fonctionnement augmentent globalement de 5% par rapport à 2022, en neutralisant les effets du transport scolaire, du cinéma et de la mutualisation.

Par rapport au BP 2022, les dépenses réelles du budget principal progressent de +14%.

- +33% de charges générales (+7% hors transport scolaire, cinéma)
- +12% de charges de personnel : schéma de mutualisation compensé en recettes (+4% hors transport scolaire, cinéma, mutualisation)
- Les autres dépenses de gestion : -3% d'indemnités d'élu et le maintien des subventions à enveloppe constante
- +39% de charges financières avec 2 nouveaux encours 2022 (4,55 M€) et la remontée des taux

A retenir, les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de 3% par rapport à 2022, en neutralisant les effets du transport scolaire, du cinéma et de la mutualisation.

Daniel ROUSSEAU fait un focus sur les charges de personnel. Au 31 décembre 2021, 178 agents permanents composaient la collectivité dont 62% de femmes et 38% d'hommes avec une moyenne d'âge de 42 ans. 75% travaillent à temps complet, 13% à temps partiel et 12% à temps non complet. Les rémunérations pour 2023 sont prévues à 9 450 k€.

#### Equilibre provisoire de la section d'investissement

DEPENSES	BP 2022	Prévision DOB 2023	Variation 2022/2023	RECETTES	BP 2022	Prévision DOB 2023	Variation 2022/2023
Gestion des cautions	3 000	3 000	0%	Gestion des cautions	3 000	3 000	0%
Gestion de la dette	2 081 000	2 298 000	10%	Dotations et fonds divers	1 680 000	2 280 000	36%
Programme d'équipement	13 505 000	16 477 000	22%	Subventions et cessions	3 390 000	3 656 000	8%
Dépenses imprévues	60 900	78 400	29%	Emprunt	6 515 000	8 900 000	37%
				Virement section fonctionnement	480 000	355 200	-26%
Opérations d'ordre	205 600	194 700	-5%	Opérations d'ordre	3 784 500	3 853 900	2%
<b>TOTAL</b>	<b>15 852 500</b>	<b>19 048 100</b>	<b>20%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 852 500</b>	<b>19 048 100</b>	<b>20%</b>

Par rapport au BP 2022, les dépenses réelles du budget principal progressent de +20%.

Les hypothèses de construction du budget 2023 :

- +10% de remboursement de la dette dont 2 nouveaux encours 2022
- +22% de programme d'équipement dont +21% sur les grands projets selon la programmation des investissements

Les principaux projets prévus en 2023 :

- Parking à étages : 4 625 k€
- Extension de l'hôtel d'agglomération : 3 000 k€
- Fonds de concours aux communes : 1 605 k€
- Pôle d'Echanges Multimodal : 1 000 k€
- Plan Vendée Numérique : 653 k€
- Aménagements extérieurs hôtel d'agglomération : 600 k€
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 840 k€
- Schéma vélo : 500 k€
- Enveloppes récurrentes (travaux, matériels) : 1 700 k€

Concernant la dette, un encours de la dette estimé à 35 M€ dont 26,9 M€ sur le budget principal (hausse de 1,4 M€ par rapport à 2022), soit un encours par habitant de 527 € à fin 2022 et 340 € hors dette récupérable.

Le taux moyen est de 2,31% contre 1,95% en 2022.

Le ratio d'endettement est estimé à 5,7 années début 2023 (plafond national entre 11 et 13 ans).

#### Equilibres provisoires des budgets annexes

Budget	Fonctionnement	Investissement	Explications
Déchets	4 011 k€	252 k€	Politique tarifaire en cours d'étude Incidence inflation
Assainissement	3 992 k€	3 957 k€	Lissage tarifaire en cours Incidence inflation (énergies, tarifs marchés)
Office de tourisme	200 k€	- k€	Dynamisme taxe de séjour Réduction du besoin de subvention d'équilibre à 60 k€
Actions touristiques	10 k€	0 k€	En attente de clôture (TVA)
Immobilier d'entreprises et de services	445 k€	358 k€	Travaux Pôle 13 et Maisons de santé Incidence inflation (énergies, tarifs marchés)
Zones d'activités	20 660 k€	17 062 k€	3,7 M€ travaux / 3,6 M€ ventes dans les zones
Le Pré Blanc	345 k€	178 k€	Stock de 2 terrains, clôture envisagée en 2023 Travaux de finition de voirie

## Débat :

Antoine CHEREAU : « Merci Monsieur Rousseau pour l'extrême précision et la grande clarté de la présentation, et puis surtout du travail fait au quotidien. Je voudrais associer les remerciements à Yoann Gauvrit, DGA [Pôle Ressources] et Catherine Chalm [Directrice des Affaires Financières], et les remercier très fortement puisque pour arriver à cette présentation-là, il faut évidemment un énorme travail derrière, un travail tout au long de l'année. Donc vraiment merci. »

Vincent MATHIEU : « Monsieur le Président, je tiens à commencer par saluer le travail synthétique de qualité, réalisé par les services afin d'élaborer ce rapport d'orientations budgétaires.

Dans un contexte économique et financier instable, où l'inflation pèse quotidiennement et de plus en plus lourdement sur les dépenses des ménages, les orientations stratégiques prises par les EPCI auront inévitablement et plus que précédemment une incidence directe sur le pouvoir d'achat des foyers.

En ce qui concerne Terres de Montaigu, la sortie prévisible du FPIC en tant qu'EPCI bénéficiaire, d'ici 2 ans, et la suppression de la taxe d'habitation, pour l'heure, compensée, sont autant de recettes fiscales qui devraient, à terme, ne plus rentrer dans les caisses de votre collectivité.

La perte prévisible de ces recettes pour la collectivité, ne peut pas uniquement être compensée par le contribuable qui aura du mal à comprendre que la suppression de certaines taxes, comme la taxe d'habitation, entraîne sur simple décision de la collectivité, une augmentation d'autres taxes ou la création de nouvelles taxes pour compenser la perte de recettes fiscales antérieures.

Ce changement de paradigme doit obliger les collectivités à faire preuve d'inventivité pour lever de nouvelles recettes fiscales, en limitant, autant faire se peut, l'impact sur les ménages.

Le projet de loi de finances 2023, comme le rappelle bien le ROB, s'appuie essentiellement sur 3 axes : le maintien de la compétitivité des entreprises, l'urgence climatique et la transition écologique.

Le projet de loi de finances inscrit à ce titre, un crédit de paiement de 1,5 milliards d'euros au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dit Fonds vert pour soutenir les projets des collectivités. Comme l'indiquait la secrétaire d'état, les fonds iront là où les projets seront. Majoritairement, c'est pour accompagner les collectivités à mettre en place un certain nombre de projets qui sont en faveur du climat et de la biodiversité, à ajouter la secrétaire d'état.

La levée possible de ces fonds représente donc une belle opportunité pour continuer à proposer sur notre territoire, des investissements structurants, et qui plus est, respectueux de l'environnement, sans avoir à exercer une pression fiscale supplémentaire sur les ménages.

Sur ce point, vous serait-il possible de nous indiquer si vous avez envisagé la mise en place de projets spécifiques qui pourraient être éligibles à ce fonds d'accélération et quelles méthodes vous allez employer pour lever ces fonds ? Et enfin deuxième question, envisagez-vous à cette étape de l'élaboration du budget, d'augmenter certaines taxes, comme la taxe foncière sur le bâti par exemple ?

Je vous remercie. »

Antoine CHEREAU : « Je partage à peu près tout ce que vous avez dit Monsieur Mathieu. Je m'étonne que vous défendiez, vous, de votre place, une proposition du gouvernement concernant le Fonds vert, mais en réalité, vous avez parfaitement raison.

Et donc nous allons sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, dans les conditions que vous et Daniel Rousseau avez décrites, faire en sorte que l'on fasse effectivement le maximum pour avoir un accompagnement financier dans ce cadre nouveau sur les projets qui sont en cours.

Il s'agira d'ailleurs beaucoup plus d'obtenir un soutien complémentaire sur des projets qui sont déjà environnementaux plutôt que des projets nouveaux ou bien encore sur l'accélération de ces projets. On peut penser par exemple à notre ambition sur le vélo. On voit bien que de la vitesse avec laquelle on pourra agir, pourra dépendre des projets qui sont là. Mais la réalité, notre plan climat air énergie Terres d'enAIRgie est construit, il faudra donc piocher dans les programmes et dans les actes en fonction des priorités qui seront données.

Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'incertitudes présentes sur la manière dont l'État compte distribuer cette partie de ce Fonds vert d'1,5 milliards, que vous avez très bien décrit. Il y a eu différentes informations qui sont parfois contradictoires. Il a été question il y a quelques temps, de favoriser la décarbonisation des flottes des collectivités, donc ça évidemment ce sont des questions qui peuvent être devant nous en fonction du procédé. Aux dernières nouvelles, on est plutôt dans l'abondement des CRTE, des contrats avec l'État qui prennent déjà les aides de l'Etat comme la DSIL, la DETR, et pour lesquelles on est déjà en lien avec l'État.

Evidemment il y a cette piste-là, il n'y en aura sans doute d'autres mais il faudra qu'on aille les chercher.

En revanche, j'attire l'attention sur le fait que ça ne répond pas à la première partie de votre remarque et de votre question puisqu'il s'agit pour ce fonds vert, d'investissement. Et pour nous, la plus grande préoccupation, évidemment, c'est de pouvoir avoir des marches pour pouvoir continuer d'investir mais c'est aussi et surtout de pouvoir assumer nos dépenses de fonctionnement.

La question de la fiscalité que vous avez évoquée, est effectivement liée à notre capacité à faire tourner nos services publics, aujourd'hui, alors même que l'on a les évolutions en terme de charges, expliquées par Daniel.

En particulier la préoccupation que nous avons tous, de faire en sorte que les financements soient cohérents avec les dépenses publiques, amène deux remarques.

La première : c'est que je ne trouve pas, et on est plusieurs autour de la table à le penser, que si c'est juste de pouvoir alléger l'impôt, ce n'est quand même pas normal que, sur le plan local, il n'y ait pas de lien entre la dépense publique et la position locale. Nos habitants doivent savoir ce que leurs impôts financent localement. La suppression de la taxe d'habitation vient évidemment limiter ce lien-là, ce qui est particulièrement problématique. Pour autant, remplacer une taxe d'habitation par une autre taxe d'habitation qu'on inventerait, évidemment cela n'existe pas, parce que c'est l'État lui-même qui fixe le cadre de la fiscalité qu'on peut lever.

Donc je répondrai à votre question pour vous dire qu'à ce stade-là, il n'est pas question aujourd'hui dans nos discussions de préparation pour le BP, d'augmenter les taux de fiscalité qui touchent directement les ménages. Mais je suis prudent, la feuille de route ne tient pas compte de ce levier-là. Mais évidemment on ne sait pas exactement de quoi demain sera fait. »

Daniel ROUSSEAU : « La GEMAPI a été mise en place ainsi que la CFE sur les entreprises qui ont par ailleurs bénéficié d'abattement, avant d'aller toucher les habitants. »

Antoine CHEREAU : « Il faut rappeler aussi que l'évolution des bases de fiscalité est une décision prise par l'État, un taux sur lequel on n'a pas la main. »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

#### **DELDMC\_22\_205 – Suppression du budget Assainissement DSP**

Il est rappelé que, dans le cadre de la transformation en Communauté d'agglomération, la compétence Assainissement est intégralement transférée à Terres de Montaigu. Pour assurer la continuité financière et comptable, il avait été préconisé de créer un budget annexe Assainissement DSP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, en complément du budget annexe Assainissement en régie préexistant.

Des dispositions juridiques ultérieures ont précisé que l'existence de deux budgets annexes pour une même activité d'assainissement n'était plus requise, que le service soit organisé en régie ou en délégation de service public. Aussi, en accord avec le comptable, le budget Assainissement DSP n'a pas connu d'exécution budgétaire en 2022 et a vocation à être supprimé au 31 décembre 2022.

Cette disposition répond au travail d'optimisation de l'architecture budgétaire mené depuis ces dernières années.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, clôture le budget annexe Assainissement DSP au 31 décembre 2022 et transfère les actifs et passifs du budget annexe Assainissement DSP au budget annexe Assainissement, le cas échéant.

### **MOYENS GENERAUX**

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux

#### **DELDMC\_22\_206 – Modification du tableau des effectifs**

Il convient de créer et supprimer plusieurs postes du tableau des effectifs, en lien avec une évolution de service et les mouvements de personnel. Ainsi ce qui suit :

<b>Suppression de poste</b>	<b>Création de poste</b>	<b>Date d'effet</b>
	<b>Assistant d'enseignement artistique Tuba</b> (Cat. B) Temps non complet 0,17 ETP	01/01/2023
	<b>Assistant d'enseignement artistique IMS</b> (Cat. B) Temps non complet 0,54 ETP	01/01/2023
<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Flûte (Cat. B) Temps non complet 0,75 ETP	<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Flûte (Cat. B) Temps complet	01/01/2023
<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Accordéon et MAO (Cat. B) Temps non complet 0,30 ETP	<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Accordéon et MAO (Cat. B) Temps non complet 0,32 ETP	01/01/2023
<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Violoncelle (Cat. B) Temps non complet 0,35 ETP	<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Violoncelle (Cat. B) Temps non complet 0,50 ETP	01/01/2023

<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Clarinette (Cat. B) Temps non complet 0,40 ETP	<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Clarinette (Cat. B) Temps non complet 0,42 ETP	01/01/2023
<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Saxo (Cat. B) Temps non complet 0,30 ETP	<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Saxo (Cat. B) Temps non complet 0,50 ETP	01/01/2023
<b>Assistant d'enseignement artistique alto</b> (Cat. B) Temps non complet 0,40 ETP	<b>Assistant d'enseignement artistique alto</b> (Cat. B) Temps non complet 0,50 ETP	01/01/2023
<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Trompette (Cat. B) Temps non complet 0,40 ETP	<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Trompette (Cat. B) Temps non complet 0,55 ETP	01/01/2023
<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b> (Cat. C) Temps complet	<b>Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe</b> (Cat. C) Temps complet	01/12/2022
<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b> (Cat. C) Temps complet	<b>Adjoint technique</b> (Cat. C) Temps complet	01/12/2022

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, crée et supprime les postes ci-dessus listés ; autorise Monsieur le Président, à signer les actes en lien avec les créations/suppressions de postes ci-dessus listés ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

## CYCLE DE L'EAU

*Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau*

### DELTDMC\_22\_207 – Grille tarifaire 2023 de l'assainissement collectif

Antoine CHEREAU « Avant de passer la parole à Florent Limouzin pour ce point classique à cette période de l'année, je voulais d'une part le féliciter d'avoir été brillamment élu vice-président de Vendée Eau dernièrement suite à une démission.

Je voulais d'autre part revenir sur une demande faite l'an dernier concernant la tarification de l'assainissement. Je vous rappelle qu'à l'occasion de la prise de compétence en la matière, nous avons défini une nouvelle politique tarifaire qui s'appuie sur un lissage sur 10 ans des tarifs communaux, qui permet d'investir pour la qualité de l'eau et qui valorise les efforts de consommation d'eau avec un tarif plus faible pour les premiers m<sup>3</sup>.

Monsieur Senelle avait demandé à ce que puisse être étudiées les conditions d'une tarification incitative prenant aussi en compte la composition de la famille, principe avec lequel nous étions plutôt en accord.

Les services ont donc creusé la question qui n'est pas si simple.

Juridiquement, l'association Intercommunalité de France ne peut pas nous confirmer le fondement d'une telle facturation. La préfecture semble dire le contraire, mais avec nuance.

Techniquement, ce n'est pas possible aujourd'hui dans la convention que nous avons avec Vendée Eau, les exploitants et Atlantic'Eau. Il n'y a aucune base de données relative à la composition du foyer et celle dont nous disposons pour la collecte des déchets ne peut être transmise pour une autre fin en raison du RGPD.

A ce jour, la mise en place d'une telle facturation seulement pour l'assainissement nécessiterait donc de reprendre la facturation en régie et de créer une nouvelle base de données. Et tout cela ne concernerait pas la consommation d'eau potable.

Donc la porte n'est pas fermée mais aujourd'hui en l'état de notre fonctionnement, nous ne pouvons pas nous engager à cela. Un dialogue avec Vendée Eau sera nécessaire pour que cette idée fasse son chemin. »

Florent LIMOUZIN rappelle à l'assemblée que dans le cadre du transfert de compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et comme acté par la charte du transfert d'assainissement, la Communauté d'agglomération a instauré une politique tarifaire unique sur son territoire dans un délai raisonnable. Il rappelle les principes de la tarification assainissement :

- Tarification pour la qualité de l'eau : mener une politique active en faveur de la qualité de l'eau en finançant des investissements structurants sur les réseaux et les équipements ;
- Tarification incitative et environnementale : valoriser les efforts de réduction de la consommation d'eau avec un tarif plus faible pour les premiers m<sup>3</sup> ;
- Lissage tarifaire sur 10 ans : harmoniser d'ici 2031, les tarifs de la redevance assainissement sur l'ensemble des communes du territoire, avec un tarif cible de 2,05 € HT/m<sup>3</sup>

Les réseaux d'eaux usées et les stations d'épuration sont financés principalement par la redevance d'assainissement, pour laquelle il faut voter des nouveaux tarifs qui comprennent :

- Une part fixe
- Une part variable décomposée en 4 tranches : 0-50 m<sup>3</sup> ; 51-100 m<sup>3</sup> ; 101-200 m<sup>3</sup> ; >200 m<sup>3</sup>

En 2021, les grilles tarifaires 2022 de l'assainissement collectif avaient été approuvées et votées par chacun des conseils municipaux. Il convient en 2022 de poursuivre la trajectoire financière prévue et ainsi proposer la nouvelle grille tarifaire 2023 qui comprend les montants des redevances selon les systèmes d'assainissement mais aussi rappeler le forfait puits et le tarif du dépotage des matières de vidange sur la station d'épuration de Montaigu.

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, par 40 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU), fait évoluer la grille tarifaire de l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et fixe la grille ainsi qu'il suit :

a. Pour les redevances d'assainissement collectif (montants exprimés en HT, soumis à TVA 10%)

- Redevance eaux usées :

Commune	Part fixe 2023	Part variable 2023			
		Eau économe 0-50 m <sup>3</sup>	Eau utile 51-100 m <sup>3</sup>	Eau essentielle 101-200 m <sup>3</sup>	Eau confort > 200 m <sup>3</sup>
La Bernardière	54,11 €	1,21 €	1,26 €	1,31 €	1,35 €
La Boissière-de-Montaigu	41,00 €	1,43 €	2,18 €	2,26 €	2,35 €
La Bruffière	41,00 €	1,48 €	1,80 €	2,16 €	2,60 €
Cugand secteur SMFA Cugand-Gétigné - part collectivité	2,80 €	1,11 €	1,18 €	1,25 €	1,31 €
Cugand hors secteur SMFA Cugand-Gétigné	29,80 €	1,72 €	1,79 €	1,86 €	1,92 €
L'Herbergement	21,22 €	1,73 €	1,80 €	1,87 €	1,94 €
Montaigu-Vendée – ex-périmètre Montacutain	48,05 €	1,42 €	1,64 €	1,70 €	2,11 €
Montaigu-Vendée – Boufféré	48,05 €	1,42 €	1,47 €	1,53 €	2,11 €
Montaigu-Vendée – La Guyonnière	27,60 €	1,33 €	1,39 €	1,44 €	1,49 €
Montaigu-Vendée – Saint-Georges-de-Montaigu	34,24 €	1,41 €	1,46 €	1,52 €	1,58 €
Montaigu-Vendée – Saint-Hilaire-de-Loulay - part collectivité	22,59 €	0,50 €	0,55 €	0,59 €	0,63 €
Montréverd – Mormaison	34,88 €	1,06 €	1,11 €	1,15 €	1,19 €
Montréverd – Saint-André-Treize-Voies	34,88 €	1,19 €	1,24 €	1,29 €	1,33 €
Montréverd – Saint-Sulpice-le-Verdon	34,88 €	1,28 €	1,33 €	1,38 €	1,43 €
Rocheservière	44,17 €	1,42 €	1,47 €	1,53 €	1,58 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	41,40 €	1,42 €	1,47 €	1,53 €	1,58 €
Treize-Septiers	43,38 €	1,29 €	1,35 €	1,40 €	1,45 €

- Alimentation mixte ou puits seul : forfait de consommation de 25 m<sup>3</sup> / an / habitant

b. Pour le traitement des matières de vidange (montants exprimés en HT, soumis à TVA 10%)

- Dépotage de matière vidange sur la STEP de Montaigu, rue Antoine de Saint-Exupéry = 20 € / m<sup>3</sup>

## DECHETS

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

### DELDMC\_22\_208 – Convention de mise à disposition partielle de service avec Trivalis pour l'animation d'ateliers en milieu scolaire en 2023

Le syndicat départemental Trivalis propose la mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour intervenir sur des missions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets dans les milieux scolaires.

Damien GRASSET précise que cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement de frais de la part de la collectivité bénéficiaire, établi sur la base d'un coût unitaire journalier de 150 € TTC par agent.

Le budget alloué sur 2023 pour ces interventions en milieu scolaire sur les communes composant la Communauté d'agglomération serait fixé à 4 000 €.

Il ajoute que la convention établie par Trivalis pour 2023 est basée sur un nombre prévisionnel d'interventions, le montant facturé étant calculé en fonction du nombre de jours réels de mise à disposition.

Monsieur Damien GRASSET, Président de Trivalis, quitte la salle, ne pouvant prendre part au vote de par sa fonction



Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, sollicite Trivalis pour la mise à disposition en 2023 d'ambassadeurs du tri pour conduire des actions de sensibilisation en milieu scolaire dans la limite du budget inscrit sur le budget primitif 2023 et autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante

## CULTURE

*Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme*

### **DELTDMC\_22\_209 – Règlement du Printemps du Livre de Montaigu– Edition 2023**

Anthony BONNET indique que le contenu du règlement du Printemps du Livre, ses annexes et les conventions afférentes à l'évènement ont été validés le 3 février 2022, dans le cadre de la dernière édition de la manifestation.

Afin de faciliter la lecture et la validation de l'ensemble de ses pièces administratives pour l'édition 2023, un travail d'uniformisation et de fusion des contenus a été réalisé. Un document unique a été créé, intégrant ainsi l'ensemble des règles et formalités relatives au Printemps du Livre sans en modifier le contenu.

Le règlement intègre donc :

- Les modalités de participation en tant qu'auteur,
- La charte de la Présidence d'honneur du salon,
- Les modalités de participation et de convention des exposants,
- Les modalités de participation et de convention des libraires,
- Les modalités de participation et de convention des écoles partenaires participantes,
- Les modalités de participation et de convention des restaurateurs ambulants,
- La communication de l'évènement,
- Le cadre du Prix Ouest.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide le règlement fusionné du Printemps du Livre de Montaigu et autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente et à signer tous les documents nécessaires.

### **DELTDMC\_22\_210 – Appel d'offres ouvert – Prestations de services relatives à l'organisation et la gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2023 – Validation de la décision d'attribution des marchés par la Commission d'appel d'offres (CAO)**

Anthony BONNET rappelle que le Printemps du Livre est implanté sur 3 sites dans la continuité de l'édition 2022.

- Un axe Salon du livre, sur la place de la Mairie :
  - o Le chapiteau des auteurs : stands des écrivains, éditeurs régionaux et associations, dans un aménagement repensé, désengorgé et intégrant un espace détente.
  - o La salle des fêtes : salle dédiée aux lectures d'auteurs et aux grandes rencontres littéraires.
  - o Le centre de loisirs : dédié aux animations jeunesse.
  - o La salle des douves : zone dédiée à l'accueil auteurs.
- Un axe Festival du livre, au sein du Parc Henri Joyau :
  - o La Maison des associations : Rendez-vous littéraires
  - o La Médiathèque : Rendez-vous BD
  - o Un espace restauration foodtruck : Bistronomie, en plein air avec la possibilité d'un brunch et d'une animation musicale le dimanche midi.
- Un axe Spectacle, au Théâtre de Thalie, rendu à sa vocation originelle :
  - o Lieu des réceptions prestigieuses et soirées de gala avec têtes d'affiche.

Une nouveauté pour 2023, il sera créé une rotonde pour l'espace bar au niveau du chapiteau, place de la mairie.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée fin juillet 2022, ayant pour objet l'exécution des prestations d'organisation et de gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2023. La procédure a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application du Code de la commande publique. Une annonce de marché a été transmise fin juillet – début août 2022.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

- Lot n°01 « Location, implantation de structures d'exposition place de la Mairie à Montaigu et prestations associées »,
- Lot n°02 « Aménagement intérieur des structures du lot n°01 »,
- Lot n°03 « Gestion logistique et technique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs »,

- Lot n°04 « Location, implantation d'une structure en stretch pour l'espace Festival du Livre, parc Henri Joyau à Montaigu, et prestations associées ».

Les lots n°01, n°02 et n°04 sont passés sous la forme de marchés ordinaires. Le lot n°03 est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum de commande fixé à 90 000,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 10 novembre 2022 pour attribuer les marchés au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

Au regard de l'analyse des offres détaillée, la CAO a décidé d'attribuer les marchés de services aux entreprises suivantes, jugées « économiquement les plus avantageuses » :

- Lot n°01 « Location et implantation de structures d'exposition place de la Mairie à Montaigu et prestations associées »
  - Attributaire : SEMAF (85190 Venansault)
  - Montant : 108 265,45 € HT
- Lot n°02 « Aménagement intérieur des structures du lot n°01 »
  - Attributaire : SEMAF (85190 Venansault)
  - Montant : 65 637,52 € HT
- Lot n°03 « Gestion logistique et technique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs »
  - Attributaire : VOYAGES EVENEMENTS LOISIRS – VOYEL (Boufféré / 85600 Montaigu-Vendée)
  - Montant : 89 999,50 € HT

→ Le présent lot est conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec montant maximum de 90 000,00 € HT.
- Le lot n°04 « Location et implantation d'une structure en stretch pour l'espace Festival du Livre parc Henri Joyau à Montaigu » est déclaré infructueux pour absence d'offre.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution des marchés de services aux entreprises susvisées jugées « économiquement les plus avantageuses » par la Commission d'appel d'offres (CAO) ; prend acte de l'infructuosité du lot n°04 « Location et implantation d'une structure en stretch pour l'espace Festival du Livre parc Henri Joyau à Montaigu » et valide le lancement d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence ultérieurement ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats de services aux entreprises retenues, et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

## INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

*Rapporteur : Claude DURAND, Vice-président en charge du dossier*

### DELDMC\_22\_211 – Construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée – Relance du lot n°06 « Guidage à la place » initialement infructueux – Attribution, signature et notification du marché de travaux

Claude DURAND rappelle que suite à la Commission d'Appel d'Offres du 29 juin 2022, le conseil d'agglomération réunit le 4 juillet 2022, a validé la décision d'attribution des marchés de travaux aux entreprises ou groupements d'entreprises susvisés.

Le lot n°06 « Guidage à la place », initialement déclaré infructueux, a été relancé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure à 90 000,00 € HT.

Un avis de marché a été publié en septembre 2022.

Après analyse par l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet, l'offre de la société PARKKI (59000 Lille) a été jugée « économiquement la plus avantageuse », avec un montant de 124 237,00 € HT. Il s'agit de la seule offre déposée pour ce lot.

#### **Débat :**

Martine FAUCHARD : « *Qu'est-ce que le guidage à la place ?* »

Claude DURAND : « *C'est un système qui permet de savoir où sont les places libres et éviter de faire le tour du parking ?* »

Vincent MATHIEU : « Une question pour savoir ce qui explique le coût non contenu cette fois ci, par rapport à l'appel d'offres. Je crois qu'on a 28 000 euros de plus par rapport à ce qui a été prévu. Est-ce que c'est le fait qu'il y ait qu'une seule entreprise qui se soit positionnée et qui se soit fait un peu plaisir ou est-ce qu'il y a d'autres explications rationnelles à donner à cette augmentation du coût ? »

Antoine CHEREAU : « Les deux sans doute. Grosso modo, si on prend chaque lot, on a des plus et des moins sur à peu près chaque lot et ce qui nous intéresse est évidemment le global à la fin. Donc on a vu, surtout sur l'hôtel Interco d'ailleurs, qu'on avait un certain nombre de lots qui étaient plus élevés que ce qu'on avait estimé, et puis d'autres beaucoup moins, et c'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses comme on dit. Donc là, évidemment quand on ne sort qu'un lot, il peut y avoir un certain nombre de sujets, d'autant que c'est un lot un peu technologique. »

Claude DURAND : « C'est un lot très spécifique et il est difficile d'estimer. »

Antoine CHEREAU : « Pour nous comme pour les architectes pouvoir dire ce que vaut le lot, c'est un peu nouveau. Maintenant ce qui est certain c'est quand on a un lot infructueux et qu'on va chercher nous-mêmes les entreprises, forcément, on n'est pas en position de force. Au global on est tout à fait dans les clous. »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution du lot n°06 « Guidage à la place » à la société PARKKI, dont l'offre d'un montant de 124 237,00 € HT a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution, autorise Monsieur le Président à signer et notifier le contrat de travaux à l'entreprise retenue et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

### 1 – Décisions prises par le Président en application de la délibération du conseil d'agglomération n° DELTDMC\_22\_048 du 28 mars 2022 portant délégation de compétences au Bureau d'agglomération

#### Délibérations du Bureau d'agglomération du 03 novembre 2022

N°	Objet de la décision
DELTDMB_22_198	Apurement de créances éteintes
DELTDMB_22_199	Admission en non-valeur de créances
DELTDMB_22_200	Vente d'un terrain et d'un garage dans le lotissement intercommunal d'habitation « Le Pré Blanc »
DELTDMB_22_201	Recours à personnel contractuel
DELTDMB_22_202	Cession à la société BJTEC – ZA Le Bordage II – Cugand
DELTDMB_22_203	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

### 2 – Décisions prises par le Président en application de la délibération du conseil d'agglomération n° DELTDMC\_22\_047 du 28 mars 2022 portant délégation de compétences au Président

#### Décisions prises entre le 11 octobre et le 7 novembre 2022

Actes		
A) Décisions du Président		
Date	N°	Objet de la décision
11/10/2022	DECTDM_22_050	Acceptation d'un don de clavecin
11/10/2022	DECTDM_22_051	Offre scolaire 2022-2023 – Complément
11/10/2022	DECTDM_22_052	Droit de Préemption Urbain – DIA 085 TdM 22H024
11/10/2022	DECTDM_22_053	Site Saint-Sauveur – Tarif complémentaire
11/10/2022	DECTDM_22_054	Tarifs Animation jeunesse – projets et actions d'autofinancement
24/10/2022	DECTDM_22_055	Bar du Théâtre de Thalie – Tarifs
B) Arrêtés du Président		
Date	N°	Objet de l'arrêté
11/10/2022	ATDMAD_22_044	Portant départ de Monsieur Antoine Chéreau – nouvelle contractualisation avec la Région Pays de la Loire

24/10/2022	ATDMAD_22_045	Autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement BRIOCHES FONTENEAU dans le système de collecte de la commune déléguée de BOUFFERE, commune de MONTAIGU-VENDEE
02/11/2022	ATDMAD_22_046	Portant délégation ponctuelle de fonction pour la présidence de la commission d'appel d'offres (CAO) de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

### Commande publique

#### A) Autres décisions

Date de notification	Objet de la décision	Motif de la décision (le cas échéant)
25/10/2022	Décision de résiliation du lot n°05 « Accès Internet FTTH » (titulaire : SFR)	Résiliation pour événements liés au marché : plusieurs sites du territoire ne sont pas éligibles pour des raccordements en liens FTTH.

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Secrétaire de séance  
Joël OIRY



Le Président  
Antoine CHEREAU

